

Image not found or type unknown



# L'EFFACEMENT D'UNE CONDAMNATION AU CASIER JUDICIAIRE (B2)

Fiche pratique publié le 22/06/2018, vu 1134 fois, Auteur : [Maître Barbara SIBI](#)

**Vous souhaitez solliciter l'effacement d'une condamnation au volet numéro 2 de votre casier judiciaire au regard de vos projets professionnels ou personnels ? Création de votre entreprise, obtention de votre carte professionnelle (chauffeur VTC, Taxi) ou pouvoir justifier de votre honorabilité dans le cadre de vos fonctions ? Des conditions d'honorabilité sont exigées par la Préfecture ou l'organisme d'accréditation... Le Cabinet de Maître Barbara SIBI intervient sur toute la France. Contacter le Cabinet au 01.85.76.16.25 ou via le formulaire de contact du site : [www.sibi-penal-avocat.fr](http://www.sibi-penal-avocat.fr) Maître Barbara SIBI s'engage à vous répondre dans un délai de 24H maximum.**